TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-090

Nombre de Conseillers :
- **En exercice : 23**
- **Présents : 12**
- **Votants : 17**

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MAY Abdelkrim –M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – Mme SERVILLE Elfrida – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne– M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : Mme CANTIER Nadège à M. CHEVALIER Mickaël – Mme Marie-Thérèse MUNOZ à Monsieur PIGEAU Philippe – Mme ROMERO Manuela à Mme LATTARD Monique – Mme ALAIN Lucette à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. DJEDDOU Rabah – Mme Maria MONTEIRO.

ABSENTS : Mme CASTANO Adeline – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LATTARD Monique.

INSCRIPTION D'AVANCE DE CRÉDITS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE FORMEL DU BUDGET 2025

Madame Gilda SARANDAO, 3ème Adjointe, explique qu'afin de poursuivre les projets d'investissements de la municipalité, il est proposé de recourir à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit :

Budget principal :

Crédits d'investissements 2024 : 1.161.143,20 € * 25 % = **290.285,80 €**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 203 – Frais d'études, de recherches et de développement	90.000,00€

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2131 – Bâtiments publics	100.000,00 €
Article 2157 – Matériel et outillage technique	80.000,00 €
Article 2183 – Matériel informatique	10.000,00 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	10.000,00 €

Budget Cabinet Médical :

Crédits d'investissements 2024 : 36.259,28 € * 25 % = **9.064,82 €**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2184 – Mobilier	4.000,00 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	5.000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1 ;
Considérant l'intérêt pour la collectivité d'engager d'avance certains crédits d'investissement, dans l'attente du vote formel des Budgets 2024 ;

TORCY
SAÔNE-ET-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D2024-090

Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO, 3ème adjointe, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE ET 2 ABSTENTIONS : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) et Mme DESVIGNES Josette** :

- **APPROUVE** l'engagement d'avance de crédits d'investissement avant le vote formel des Budgets 2025, ces crédits étant repris lors de l'élaboration des budgets ;
- **ALLOUE** les montants présentés pour les budgets Principal et Annexe Cabinet Médical, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024, non compris les crédits afférents au remboursement en capital des annuités de la dette ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 20 DEC. 2024
et publié, affiché ou
notifié le 20 DEC. 2024
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU